

<http://ec-tigy.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1498>

Première étape : l'inscription en mairie

- Nouvelles inscriptions -



Date de mise en ligne : lundi 11 mai 2020

Copyright © Les Solognots - Tous droits réservés

Post-scriptum

Pour inscrire votre enfant à l'école (s'il entre en CP ou s'il vient d'une autre école), il vous faut en tout premier lieu vous rendre à la mairie afin de remplir le dossier d'inscription (disponible à cette adresse : <http://www.tigy.fr/ecoles>).

Une fois ce dossier remis en mairie, une attestation d'inscription vous sera donné. Elle vous servira lors de l'admission à l'école (la deuxième étape).